

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

***Absents excusés:*** MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 9 juillet 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 17**

**Votants : 25**

**Services techniques – Avancement de grade**

(Délibération 2021\_07\_16\_16)

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 ;

Vu que cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ;

Vu le tableau des emplois ;

Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rappelle qu'un poste de d'agent polyvalent des services techniques est occupé par un agent titulaire du grade d'adjoint technique. Elle informe que les membres de l'assemblée que courant de cette année, cet agent a obtenu un examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il sollicite donc une promotion sur ce grade.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **Approuve la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un emploi permanent à temps complet du poste d'agent polyvalent aux services techniques au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;**

- **Approuve la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;**
- **Dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de la commune ;**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

